

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-005

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2022

Sommaire

DDFIP /

40-2022-01-03-00002 - Délégation de signature pour le PCRП des Landes au
03/01/2022 (2 pages)

Page 3

DDFIP

40-2022-01-03-00002

Délégation de signature pour le PCRП des Landes
au 03/01/2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques des Landes
Pôle de contrôle revenus/patrimoine des Landes**

Antenne de Mont-de-Marsan :
Centre des Finances publiques
12 avenue de Dagas
40022 MONT-DE-MARSAN CEDEX
Antenne de Dax :
Centre des Finances publiques
9 avenue Paul Doumer BP 90303
40107 DAX CEDEX

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU PÔLE DE CONTRÔLE REVENUS/PATRIMOINE
(PCRP) DES LANDES
POUR LE CONTENTIEUX ET LE GRACIEUX FISCAL**

Le responsable du pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) des Landes

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €,

- à l'inspecteur divisionnaire des finances publiques désigné ci-après :

<u>nom prénom</u>	<u>nom prénom</u>	<u>nom prénom</u>
TRUJILLO Gilbert		

- aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

<u>nom prénom</u>	<u>nom prénom</u>	<u>nom prénom</u>
CASEMAJOR-LOUSTAU Alain	SANCHEZ Carlos	SANCHEZ Christine
THOUVIGNON Diane		

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<u>nom prénom</u>	<u>nom prénom</u>	<u>nom prénom</u>
BARCELO Nicole	BOUILLÉ Patrick	DACHARY Nathalie
GABRIELLI Roseline	NASSIET Isabelle	RIVault Martine
SOULEYREAU Patricia	CHARRIER Sylvie	

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

<u>nom prénom</u>	<u>nom prénom</u>	<u>nom prénom</u>
TRUJILLO Gilbert	CASEMAJOR-LOUSTAU Alain	SANCHEZ Carlos
SANCHEZ Christine	THOUVIGNON Diane	BARCELO Nicole
BOUILLÉ Patrick	DACHARY Nathalie	GABRIELLI Roseline
NASSIET Isabelle	RIVault Martine	SOULEYREAU Patricia
CHARRIER Sylvie		

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et sera publié au recueil des actes administratifs du département des Landes.

A Dax, le 3 janvier 2022

Le responsable du pôle de contrôle revenus/patrimoine des Landes



Pierre-Alexandre BOUTIN
Inspecteur principal des Finances publiques